

Invitation et programme

La garantie Visale Intermédiation Locative **Sessions d'information en distanciel les 17 et 18 juin 2021**

Depuis le 1er janvier 2016, la garantie VISALE est accordée gratuitement aux locataires : elle prend en charge le paiement des loyers et des charges en cas d'impayés locatifs mais également les détériorations immobilières depuis février 2019.

Les Fédérations Fapil et Soliha ont chacune signé une convention spécifique « Intermédiation locative » afin de favoriser l'accès à ce dispositif aux ménages logés par des organismes agréés et adhérents à ces deux Fédérations.

Ces sessions d'information, co-animées par l'APAGL, ont pour objectif d'explicitier le fonctionnement de cet outil et de favoriser les échanges de pratiques.

Elles sont ouvertes aux adhérents des deux Fédérations déjà utilisateurs ou futurs utilisateurs de la garantie Visale Intermédiation Locative.

Programme des sessions

Jeudi 17 juin 2021, de 9h30 à 12h30

Session 1- Comment mobiliser la garantie Visale Intermédiation Locative ?

- Cadre général de la garantie Visale Intermédiation Locative
- Les conditions d'éligibilités
- Les exclusions, les cas de résiliation
- La mise en route de la garantie Visale Intermédiation Locative :
 - Création de l'espace organisme
 - Demande de Visa
 - Validation du contrat de cautionnement

Vendredi 18 juin 2021, de 9h30 à 12h30

Session 2- La gestion des sinistres et du contentieux

La gestion et le suivi des impayés de loyers

- La mise en jeu de la garantie Visale Intermédiation Locative
- Suivi et actualisation de la dette par l'organisme agréé
- Présentation de la procédure de traitement adapté
- La gestion du contentieux par Action Logement

La gestion des détériorations immobilières

- La mise en jeu des détériorations immobilières
- La gestion du contentieux par Action Logement

Inscription

Merci de vous inscrire en ligne via ce lien (avant le 11 juin 2021) :

<https://forms.gle/GuMgW1vtCVNZN7hU6>

Il est possible de vous inscrire à l'une ou aux deux sessions.

Contact

Pour toute question relative à ces sessions : agnes.damothe@fapil.fr